



Conseil Municipal

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Séance du vendredi 08 juin 2018

Le vendredi 08 juin 2018, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au Centre culturel «Le Moulin» sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, Maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le vendredi 1^{er} juin 2018, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : Mme Laurence MORY.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, M. Pascal BOCQUET, Mme Frédérique DÉTREZ, M. Jean Louis POPULAIRE, M. Guy DUMURE, Mme Béatrice LAURENT, M. Serge GIBERT, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mme Laurence MORY, Mme Martine PINHEIRO, Mme Christelle DELEPIERRE, M. Bertrand MERLIN, Mme Emeline LEVAN-MORTREUX (Arrivée à 19h10), Mme Laëtitia LAURENT, M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR, M. Jean FLEURY.

Représentés

Mme Michèle MAWART donne pouvoir à Mme Laurence MORY, M. Joël THOREZ donne pouvoir à M. Bertrand MERLIN, Mlle Fatima GHADI donne pouvoir à M. Serge GIBERT, M. Éric STIENNE donne pouvoir à Mme Emeline LEVAN-MORTREUX, M. David LAURY donne pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE.

Absente excusée

Mme Frédérique DÉTREZ (quitte la séance à 20h15).

Un enregistrement audio de la séance est effectué.

SECRETARIAT DE SÉANCE

Mme Laurence MORY est chargée d'assurer le secrétariat.

PROCÈS VERBAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 06 avril 2018 est adopté.

Institutions et vie politique

1 - Fixation du nombre d'adjoints, élection et indemnités des élus

Selon les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire maximum.

Le 09 mars 2017, il a été procédé à l'élection des adjoints dont le nombre a été porté à 2. Dans l'optique de renforcer l'exécutif, Monsieur le Maire propose l'élection d'adjoints supplémentaires qu'il souhaiterait porter au nombre de 4 au lieu de 2.

a. Election du Troisième adjoint.

Monsieur le Maire soumet au vote l'élection d'un 3^{ème} adjoint. Le Conseil **accepte à 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (Mme LETENEUR et M. COQUELLE).

Monsieur le Maire présente la candidature de Serge GIBERT et sollicite l'assemblée pour d'autres candidatures. Monsieur Bertrand MERLIN présente sa candidature.

Le bureau de vote est alors constitué : M. Jean-Louis POPULAIRE, Président ; Mme Laëtitia LAURENT, secrétaire ; M. Jean-Louis POPULAIRE et Mme Nathalie LETENEUR, assesseurs.

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets, Mme LETENEUR et M. COQUELLE ne participant pas au vote. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Bulletins Blancs	4
- Bulletins Nuls	1
- Suffrages exprimés	16

Ont obtenus :

- M. Serge GIBERT	15 voix
- M. Bertrand MERLIN	1 voix

M. Serge GIBERT est élu troisième Adjoint-au-Maire.

b. Election du Quatrième adjoint.

Monsieur le Maire soumet au vote l'élection d'un 4^{ème} adjoint. Le Conseil **accepte à 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (Mme LETENEUR et M. COQUELLE).

Monsieur le Maire présente la candidature de Laurence MORY et sollicite l'assemblée pour d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le bureau de vote est alors constitué : M. Jean-Louis POPULAIRE, Président ; Mme Laëtitia LAURENT, secrétaire ; M. Jean-Louis POPULAIRE et Mme Nathalie LETENEUR, assesseurs.

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets, Mme LETENEUR et M. COQUELLE ne participant pas au vote. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Bulletins Blancs	0
- Bulletins Nuls	0
- Suffrages exprimés	21

A obtenu :

- Mme Laurence MORY	21 voix
---------------------	---------

Mme Laurence MORY est élue quatrième Adjoint-au-Maire.

c. Indemnités des élus.

Conformément aux articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les indemnités accordées aux Maires et Adjointes sont exprimées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique : 43 % pour le Maire et 16,50% pour les Adjointes.

L'enveloppe globale, correspondant au maximum autorisé, soit indemnité maximale du Maire et total des indemnités des adjoints ayant délégation :

$$43 \% + 16,50 \% \times 4 = 109 \%$$

Monsieur le Maire rappelle la rémunération des élus suivant la délibération du 09 mars 2017 à savoir : 28 % pour le Maire, 14 % pour les Adjointes et 4 % pour les Conseillers délégués.

Monsieur le Maire propose le maintien aux mêmes taux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **adopte le maintien des taux à l'UNANIMITE** :

Le Maire	:	28 %
Les Adjointes	:	14 %, 56% pour 4 adjoints
Les Conseillers délégués	:	4 %, soit possibilité de nommer 6 conseillers délégués au maximum

Monsieur le Maire précise que ces indemnités, qui évolueront automatiquement selon les variations de l'indice brut terminal de la fonction publique, seront versées à compter de la date d'entrée en fonction de l'élu, et seront imputées à l'article 6531 du budget communal.

Divers

2 - Liste annuelle des jurés d'assise

Sur proposition d'effectuer le tirage au sort via le logiciel élection MILLESIME ONLINE.

Après accord à l'unanimité des membres du Conseil, le tirage effectué auprès de 2 164 électeurs donne en liste annuelle 2018 de jurés d'assise :

- ABRAHAM Reynald, né le 12 janvier 1976 à VALENCIENNES (59)
- DARTOIS Gérald, né le 20 mars 1965 à PONT L'EVEQUE (60)
- LOUBRY Marcel, né le 14 avril 1942 à MARTINPUICH (62)
- BETREMIEUX Grégoire, né le 13 avril 1993 à ST MARTIN BOULOGNE (62)
- DELCAMBRE Éric, né le 05 décembre 1960 à SOMAIN (59)
- DUEZ Lidwine, née le 19 août 1976 à DOUAI (59)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** le tirage au sort de la liste du jury criminel pour l'année 2018.

Finances locales

3 - Participation événementielle du géant

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le géant est de plus en plus sollicité en dehors des manifestations de la Commune (demandes pour le samedi 9 juin pour la fête de la Pierre à Lezennes, dimanche 24 juin pour les fêtes de Kopierre à Aniche et dimanche 22 juillet pour les fêtes du Mont Carmel d'Estrées).

Il rappelle à ce titre que par délibération en date du 08 juillet 2017, le Conseil municipal avait accepté une participation du géant dans le cadre des fêtes de Gayant contre une participation de 300,00 €.

Monsieur le MAIRE propose à l'Assemblée de délibérer quant à la mise en place d'un règlement encadrant les modalités de participation du géant en dehors du territoire de la commune ainsi que d'une délégation permettant à Monsieur le Maire, ou son représentant de pouvoir répondre aux sollicitations, étant précisé qu'il en sera rendu compte lors des séances du Conseil municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la participation du géant à Lezennes, Aniche et Estrées ;
- **AUTORISE** plus généralement la participation du géant en dehors des manifestations de la commune et de son territoire
- **FIXE** la tarification à hauteur de 300 € pour chaque participation en dehors du territoire de la Commune
- **PRÉCISE** que l'encaissement s'effectuera sur le compte de la Régie de la Foire à l'Ail Fumé
- **PRÉCISE** que la participation du géant le 22 juillet est consentie exceptionnellement à titre gracieux pour la commune d'ESTRÉES
- **DÉLÈGUE** à Monsieur le Maire, ou son représentant, l'accomplissement des différentes formalités afférentes aux présentes décisions
- **PRÉCISE** que Monsieur le Maire, ou son représentant, rendront compte régulièrement des participations du géant en dehors du territoire de la Commune lors des séances du Conseil Municipal.

4 - Location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une sollicitation pour l'utilisation de la salle des fêtes à usage commercial par la société GALAXIE KIDS de M. Marcel DOMISE, exploitant une plaine de jeux à Proville.

L'objectif serait d'installer, dans le cadre du développement de la société, des structures de jeux accessibles à 5 € par enfant aux dates suivantes :

- du jeudi 11 au dimanche 15 juillet 2018 ;
- du vendredi 20 au dimanche 22 juillet 2018 ;
- du vendredi 17 au dimanche 19 août 2018.

Après discussion, le Conseil par 21 voix POUR et 2 abstentions (Mme LETENEUR et M. COQUELLE) :

- **DÉCIDE** d'autoriser l'occupation de la salle des fêtes aux dates susmentionnées par la société GALAXIE KID
- **DÉCIDE** de fixer le forfait de mise à disposition à hauteur de 600,00 € par week-end
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions.

5 - CAD - FCIS 2015-2017 : Demande d'avenant

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 31 mars 2016, il avait été décidé de répartir l'enveloppe triennale 2015-2017 du Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire pour financer les travaux d'enfouissement de réseaux de la Cité du Cambrésis ainsi que la construction d'un hangar de stockage pour les services techniques rue de Douai

Par correspondance en date du 1^{er} février 2018, la Communauté d'Agglomération du Douaisis a signifié aux communes de la mise en place d'une limite de liquidation du dossier de subvention au 31 décembre 2018.

Un acompte à hauteur de 55 000,00 € a d'ores et déjà été perçu pour les travaux d'enfouissement de réseaux de la Cité du Cambrésis dont les travaux sont en cours d'exécution. Il reste donc à percevoir un solde de 55 000,00 € ; cependant la construction du hangar risque de ne pas être achevée cette année compte tenu de la mise en attente d'obtention d'une subvention DSIL.

Monsieur le Maire propose de maintenir l'affectation de 55 000 € sur l'enfouissement des réseaux de la cité du Cambrésis et d'ajouter les 55 000 € restants à l'aménagement des VRD autour de la salle de sports. Les plans de financement seraient les suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil **DÉCIDE** à l'UNANIMITE

- D'affecter les 55 000 € fléchés initialement au hangar de stockage aux travaux plus matures d'aménagement du parvis de la salle de sports
- De solliciter un avenant modificatif auprès de la CAD
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution de la présente décision.

6 - CAD - Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire 2018/2020

Ce point est reporté.

7 - CAD - Fonds de concours communautaire 2018

La Communauté d'Agglomération du Douaisis a souhaité doter la commune pour l'année 2018 d'un fonds de concours communautaire d'un montant de 30 000,00 €, en augmentation de 10 000,00 € par rapport à l'année précédente.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé d'affecter l'enveloppe 2017 d'un montant de 20 000,00 € pour financer les travaux de la salle des fêtes.

Il est proposé d'utiliser le fonds 2018 pour compléter les financements des travaux menés à la salle des fêtes pour 20 000 € et d'affecter le solde de 10 000 € pour l'accessibilité de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ **DÉCIDE**

- d'affecter en section d'investissement le fonds de concours communautaire 2018 selon le plan de financement ci-avant présenté pour
 - La réhabilitation des sanitaires et locaux techniques de la salle des fêtes
 - La mise aux normes accessibilité et sécurité de la mairie
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention dressant les modalités de répartition du fonds de concours communautaire pour l'année 2018 ainsi que tout autre document et/ou acte utile au parfait accomplissement de la présente décision.

8 - AMI Centre-bourg : convention FISAC

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune est l'une des 54 lauréats dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt national « centre-bourgs ». Le dossier de candidature avait été déposé conjointement par la Communauté d'Agglomération du Douaisis et la commune d'Arleux.

Des actions ont ainsi été identifiées (délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017) comme suit :

I - Actions financées exclusivement par le FISAC

ACTIONS - Investissement	COÛT PREVU	BASE SUBVENTION	MONTANT FISAC	%
2.1. Travaux de réaménagement pour la création d'une halle couverte en face de la mairie	425 000,00	350 000,00	57 645,00	16,47
2.2.a. Mise en place des consignes automatiques pour la vente de produits locaux 24 h sur 24	26 640,00	26 640,00	5 328,00	20,00
2.4.a. Aides directes à l'accessibilité des commerces	15 000,00	15 000,00	4 500,00	30,00
2.4.b. Aides directes à la modernisation des vitrines, des équipements professionnels, des locaux et à leur sécurisation	60 000,00	60 000,00	12 000,00	20,00
3.1. Achat et implantation de 2 panneaux RIS de signalétique commerciale aux entrées de bourg	4 280,00	4 280,00	856,00	20,00
TOTAL	530 920,00	455 920,00	80 329,00	17,62

ACTIONS - Fonctionnement	COUT PREVU	BASE SUBVENTION	MONTANT FISAC	%
2.2.b. Communication pour la mise en place de consignes automatiques pour la vente de produits	294,00	294,00	88,00	29,93
3.3. Mise en place d'un coaching de la CCI pour dynamiser l'association des commerçants	1 967,00	1 967,00	590,00	29,99
3.4.a. 2 000 chèques-cadeaux "commerce et tourisme en Arleusis", 50 macarons "commerces et tourisme en Arleusis"	1 151,00	1 151,00	345,00	29,97
4.1. Assurer un pilotage efficace de l'opération par un animateur du commerce	20 000,00	20 000,00	3 000,00	15,00
4.3. Evaluer les actions réalisées	10 000,00	10 000,00	3 000,00	30,00
TOTAL	33 412,00	33 412,00	7 023,00	21,02

II - Actions non financées par le FISAC

ACTIONS	COUT PREVU
3.2. Mise en place d'un accompagnement des commerçants par les Chambres consulaires dans leurs démarches de performance	5 565,00
TOTAL	5 565,00

Ces actions nécessitent en outre le soutien d'autres administrations ou associations, impliquant un réel partenariat : Etat, Communauté d'Agglomération du Douaisis, Département du Nord, Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts de France, L'association Union Commerciale et Artisanale d'Arleux et de la Sensée

Par décision n°17-0273 en date du 29 décembre 2017, le Ministre de l'Économie et des Finances a attribué à la commune une subvention de 87 352,00 € pour le financement de cette opération collective de revitalisation des activités commerciales de proximité en milieu urbain à Arleux.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de la convention collective afférente devant être conclue pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention partenariale au titre du FISAC dont le projet est annexé à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la convention ainsi que des actions reprises en annexe.

9 - Construction d'une halle de marché : délégation de maîtrise d'ouvrage à la CAD

Monsieur le Maire rappelle que ce projet avait déjà été en débat lors de sa séance du 06 avril 2018. A cette occasion, le Conseil Municipal avait exprimé le souhait de bénéficier des compétences techniques de la CAD via une convention de délégation.

Le coût total de l'opération de construction de la halle de marché est estimé à 500 000,00 € HT, hors aménagements extérieurs (parking, voies et cheminements divers, espaces verts et tous les réseaux associés), hors fouilles archéologiques, hors dévoiements des réseaux HT/BT électriques existants. Il est réparti comme suit :

- Enveloppe prévisionnelle des travaux : 400 000,00 € HT
- Frais d'étude (maîtrise d'œuvre et autres études) : 100 000,00 € HT

Le mandat sera exercé à titre gratuit par la CAD.

L'opération (études et travaux) sera financée en totalité par la Commune d'Arleux.

Les demandes de remboursement seront envoyées par la CAD à la commune d'Arleux au fur et à mesure des études puis des travaux sur présentation de pièces justificatives conformément aux modalités reprises dans la convention.

Le Conseil municipal, invité à délibérer, à l'UNANIMITE :

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté d'Agglomération du Douaisis une délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de construction d'une halle de marché
- **ACCEPTE** le mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de construction d'une halle de marché et selon les conditions précédemment citées, comme annexé dans la convention de délégation
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour approuver le choix du maître d'œuvre ainsi que de l'entrepreneur, étant précisé que Monsieur le Maire en rendra compte au Conseil Municipal lors de son assemblée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les actes nécessaires à l'accomplissement des présentes décisions.

10 - Extension/Réhabilitation de la salle des sports : Avenant n°1, lot 4.

Le point est reporté

Mme Frédérique DETREZ quitte la séance à 20h15.

11 - Aménagement des espaces publics le long de la RD 65 : Avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par accord-cadre en date du 05 février 2018, la société URBA FOLIA s'est vu confier une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics le long de la RD 65, depuis le centre culturel jusqu'à l'église.

L'enveloppe prévisionnelle de travaux s'élevait alors à 1 000 000,00 € HT

Par délibération en date du 06 avril 2018, le Conseil municipal a modifié l'enveloppe de travaux à 1 600 000,00 € HT ainsi que le phasage de réalisation.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une proposition d'avenant à la mission de maîtrise d'œuvre conformément aux stipulations de l'accord-cadre en son article 4.7. Le présent avenant a donc pour objet de modifier l'accord-cadre conclu avec l'attributaire afin de modifier le calendrier d'exécution de sa mission selon les quatre phases précédemment votées en Conseil mais également de moduler la répartition des honoraires.

Après avoir pris connaissance de la proposition d'avenant et en voir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal

- **DÉCIDE** de conclure un avenant à la mission de maîtrise d'œuvre avec le cabinet URBA FOLIA comme ci-avant explicité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les actes nécessaires à l'accomplissement de la présente décision

12 - Aménagement de l'espace rue André Joseph Leglay : avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre

Le point est reporté.

13 - Mises aux normes de la mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 16 septembre 2015, le Conseil Municipal approuvait son Agenda d'Accessibilité Programmée qui comprenait notamment la mise en conformité de la mairie.

Monsieur le Maire rappelle que l'extérieur du site sera traité lors des travaux d'aménagement de la place Charles de Gaulle. En outre, plusieurs travaux ont été menés en régie communale par les services techniques dont notamment l'aménagement de l'accueil et des sanitaires.

Le cabinet AKA Architecte a, quant à lui, été missionné pour la conception et réalisation

- D'installation d'un ascenseur afin de rendre de nouveau accessible au public la salle d'honneur
- D'installation d'une porte automatique à l'accueil, l'actuelle porte vitrée ne répondant aux normes accessibilité
- D'amélioration de l'éclairage
- De la création d'une issue de secours

Les travaux ont été estimés à 70 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux précédemment cités
- **APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle de travaux à 70 000,00 € HT, étant précisé que les crédits correspondants sont disponibles sur l'opération 310 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à constituer les demandes d'autorisations d'urbanisme préalables à ces travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à préparer et lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ces travaux.

14 - AMI Centre-Bourg : Revalorisation du site de l'ancien EHPAD et de l'ancienne gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du programme AMI Centre-Bourg, une étude estimait à plus de 5 525 000,00 € HT les travaux de requalification de l'ancien EHPAD situé allée Pierre Wautriche.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'envisager une alternative qui consisterait en la démolition du site suivi d'une opération d'aménagement foncière par opérateur privé (bailleur social ou autre).

Le montant de démolition serait évalué à 215 215,00 € HT. Les travaux pourraient être effectués par le maître de l'ouvrage avant prospection d'un aménageur.

Monsieur le Maire rappelle en outre que le bâtiment, ainsi que son unité foncière, sont actuellement propriété du Centre Communal d'Action Sociale. Ce dernier, cependant, ne possède pas les liquidités nécessaires au financement d'une telle opération.

Il pourrait alors être envisagé de conclure une convention avec le CCAS afin que la Commune puisse engager et supporter les frais afférents à cette démolition contre un remboursement différé.

La consultation pourrait également inclure en option la démolition des deux bâtiments des anciens logements des gendarmes, estimée à 138 695 € HT pour la partie de 4 logements et 189 135 € HT pour les 6 autres.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** en son principe le projet de démolition de l'ancien EHPAD mais aussi des anciens logements de gendarmes ;
- **APPROUVE** en son principe de conclure une convention avec le CCAS d'Arleux pour la démolition de l'Ehpad;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à préparer et lancer les consultations nécessaires aux travaux de démolition, étant précisé que le choix de l'entrepreneur sera soumis au Conseil municipal.

15 - Bicross : Modification de la piste et des équipements, accord de principe

Le point est reporté.

16 6 Acquisition des parcelles D 825 et 831 lieudit «Les Biselles»

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du souhait de Monsieur Jean CAUDRON de revendre à la commune deux parcelles situées chemin des Bizelles (parcelles D 825 et D 831 respectivement de 555m² et 618 m²) en périphérie du déversoir de la CAD.

Ces parcelles sont situées au PLU en zone naturelle Nc, une zone destinée aux installations mobiles organisées sous forme de terrain de camping-caravaning.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune est déjà propriétaire des parcelles avoisinantes D 826, 827, 828, 829 et 830.

Après en avoir délibéré A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'achat des parcelles D 825 et D 831 respectivement de 555m² et 618 m² au prix de 2 € le m² ;

- **CONFIE** la rédaction des actes à l'étude de Maitres Blanpain et Gorfinkel étant entendu que la Commune prend à sa charge les frais afférents
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au parfait accomplissement de la présente décision.

Institutions et vie politique

17 - CAD - Comptes rendus techniques et financiers 2016

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public « Assainissement et Réseau hydrographique de Surface » établi par la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Aucune remarque n'est formulée.

18 - Demande désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Centre de Gestion du Nord

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ainsi que le décret n°85-643 du 26 juin 1985 instituant la consultation des collectivités et établissements publics au CDG59 pour demande de désaffiliation à ce dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ACCEPTE** la demande de désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG59 à partir du 1^{er} janvier 2019.

Décision directes

19 - Permis de construire

PC059 015 18 D0001 - Chemin des Croix - Construction d'une maison individuelle à usage d'habitation

PC59 015 17 O 0017 - 2 à 16 rue Jacques Duclos - Réalisation de 12 logements intermédiaires et de 2 logements individuels.

20 - Déclarations préalables

DP5901518O0021 - 35 rue du Bias – Construction d'une véranda

DP5901518O0020 - 64 C rue du Marais - Réfection façade par sablage

DP5901518O0015 - 428 rue Simone Veil – Clôture

DP5901518O0014 - 418 rue Simone Veil – Clôture

DP5901518O0013 - Avenue de la Gare - Réfection façade

DP5901518O0012 - 153 Chemin de la Rivière du Moulin – Portail

21 - Déclarations d'Intention d'Aliéner

IMMEUBLE – Non préemption : 43 impasse Macaron, 173 Voie des Meuniers, 32 rue des Murets Simon, 38 rue de Douai, 303 rue Freycinet, 265 rue Freycinet, 103 rue des Iris

TERRAIN – Non préemption : ZI 511 Chemin des Croix,

TERRAIN ET IMMEUBLE – Non préemption : ZC 177, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129 et 381 (130p) rue de Douai.

Divers

22 - Désignation d'un Délégué à la Protection des Données

Le point est ajourné.

23 - Questions diverses

a. Monsieur Gilles COQUELLE souhaite intervenir sur l'entretien des trottoirs et voiries en demandant s'il serait possible d'harmoniser l'entretien de l'ensemble des secteurs et la commune et de réfléchir à des aménagements autres permettant un entretien plus facile.

Monsieur le Maire informe de la mise en place de plusieurs actions :

- Suppression des cailloux au profit d'espaces végétalisés
- Renforcement du personnel aux services techniques
- Communication auprès des riverains pour inciter la participation citoyenne

b. Monsieur Gilles Coquelle souhaite revenir sur un article de l'Observateur du Douaisis pouvant laisser croire que la zone bleue en centre-ville soit arrêtée.

Monsieur le Maire regrette une mauvaise interprétation de ses propos précisant qu'il souhaitait mettre l'accent sur l'incivilité : en effet si la zone bleue a été respectée dans les premiers temps, force est de constater que cela n'est plus vraiment le cas. Monsieur le Maire précise en outre qu'une commande de nouveaux panneaux signalétiques a été faite afin d'accentuer la visibilité de ces zones.

**Vu, le secrétaire
de séance, Mme
Laurence MORY**

Les membres du Conseil Municipal, M. Bruno VANDEVILLE, M. Pascal BOCQUET, Mme Frédérique DÉTREZ, M. Jean Louis POPULAIRE, M. Guy DUMURE, Mme Béatrice LAURENT, M. Serge GIBERT, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mme Laurence MORY, Mme Martine PINHEIRO, Mme Christelle DELEPIERRE, M. Bertrand MERLIN, Mme Emeline LEVAN-MORTREUX, Mme Laëtitia LAURENT, M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR, M. Jean FLEURY.